SAINT JULIEN DE CIVRY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 FEVRIER 2019 A 20H30

A 20h30, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

<u>Présents</u>: Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Jean-Marie JOBARD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX

Procurations: Jean-Marc DURY à Didier ROUX – Hubert FENEON à Paul SAGE

Absents:

Secrétaire de séance : Valérie PILLOUX

Date de convocation: 8 février 2019

Date affichage: 11 février 2019

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 18 janvier 2019, pas de remarque. Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter une délibération :

• Encaissement chèque de 300 euros

Délibérations:

1/ Location ponctuelle bar restaurant :

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal que les locaux du Multiple Rural sont libres à la location et qu'il y a lieu de se positionner sur le projet de Thomas LORTON et Claudie NAULIN pour permettre son exploitation.

Thomas LORTON souhaite louer ponctuellement le bar restaurant afin d'y organiser une à deux fois par mois des soirées où il serait possible de manger et boire. Ils occuperaient les lieux 2 à 4 jours par mois.

Il a suivi début février 2019 la formation afin d'avoir son permis d'exploiter dont une copie a été déposée en mairie le 7 février 2019. Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser une convention d'occupation précaire jusqu'au 30 juin 2019
- de fixer la redevance d'un montant de 60 € par weekend d'occupation
- d'autoriser une mise à disposition de la licence IV entre la commune de Saint Julien de Civry et le locataire
- de dire que l'activité principale sera bar-restauration.

15 voix pour.

2/ Convention déneigement avec la commune de Prizy :

Pour des raisons de commodité et de rapidité, la commune de Prizy laisse réaliser directement à la commune de Saint Julien de Civry, le déneigement et le salage de ses voies communales et communautaires, par les services techniques municipaux de Saint Julien de Civry.

Et afin d'assurer la viabilité hivernale, le maire donne connaissance qu'une convention de service déneigement sera conclue entre la commune de Saint Julien de Civry et la commune de Prizy pour une durée d'un an renouvelable tacitement d'année en année, le coût horaire facturé sera de l'ordre de 75€.

Les modalités de facturation correspondront à un remboursement à hauteur de 13.10 % des dépenses totales de la commune de Saint Julien de Civry

15 Voix pour.

3/ Indemnités des élus :

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut 1027 au 1^{er} janvier 2019.

Indemnités du Maire : 723.43 € brut Indemnités des 4 adjoints : 264.48 € brut

15 Voix pour.

4/ Adhésion au groupement d'intérêt public territoire numérique :

Le Maire explique qu'il faut adhérer à une plateforme de transition numérique pour répondre aux obligations réglementaires suivantes :

- * marchés publics
- * transmission des actes en sous-préfecture : délibérations et arrêtés
- * règlement Général de Protection des Données (RGPD).

La plateforme Territoire Numérique accompagne les collectivités territoriales dans cette transition numérique pour un coût en 2019 de 1.18 €/habitant soit 558 € (498 habitants x 1.18 € (-5 %)).

Le maire, Didier Roux et Paul Sage, son suppléant sont représentants de la commune au Groupement d'intérêt.

15 Voix pour.

5/ Autorisation pour la signature électronique :

Le Maire explique que dans le cadre de l'adhésion au groupement d'intérêt public, il est nécessaire d'avoir recours à la signature électronique pour le lancement du marché public et la télétransmission des actes avec la sous-préfecture.

Quel que soit le type de document ou son format, pour le signer électroniquement, il est indispensable de posséder un outil de signature électronique ainsi qu'un certificat numérique. Ce dernier doit répondre aux obligations légales et doit être délivré par une Autorité de Certification. La signature électronique permet de garantir de manière certaine l'identité du signataire. Cette dernière étant irrévocable, elle ne peut pas être contestée.

Le coût de la clé USB est de 48 € TTC et le certificat annuel pour 2019 est de 48 € TTC.

15 Voix pour.

6/ Chèque encaissement :

Le maire explique qu'un don de 300 euros par chèque a été donné pour la restauration de la fontaine sur le site médical.

15 Voix pour.

Questions diverses:

1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires à mi-février 2019 :

L'état des loyers à la mi-février est présenté au conseil municipal.

2/ Avenir des écoles :

Le maire annonce qu'il a reçu un courrier le 11 février 2019 de Monsieur Fabien BEN, inspecteur d'académie. Celui-ci informe qu'il n'y aura pas de retrait d'un poste au sein du RPI à la rentrée de septembre 2019.

Le maire signale que deux familles n'inscriront pas leurs enfants à la rentrée de septembre 2019 faute d'assistante maternelle sur la commune.

3/ Sécurisation et aménagement des abords de l'église : présentation de l'avant-projet :

Le maire fait le compte rendu de la réunion du jeudi 14 février en présence de l'architecte Raphael DEVROEY et du bureau d'études ALKEDIS.

L'avant-projet est présenté. L'estimation financière du projet sera présentée le vendredi 1^{er} mars.

4/ Dénomination des rues et Numérotation des habitations :

Les commissions vont commencer de se réunir courant mars. Quelques inscriptions aux différentes commissions sont arrivées en mairie : Première réunion Jeudi 04 Avril 2019 à 20h30 à la mairie

5/ Bulletin municipal:

Il a été distribué par la poste le mardi 12 février dans les boites aux lettres de la commune (y compris stop pub et secondaire).

6/ Cérémonie du 19 mars :

La cérémonie aura lieu à 15h45 au monument aux morts le mardi 19 mars. La gerbe sera offerte par la municipalité et un pot du souvenir sera servi à l'issue.

Les enfants de l'école primaire participeront.

7/ Dépenses investissement à inscrire au budget 2019 :

Bâtiment : les devis sont en cours sur l'appartement du bar et celui au-dessus de la mairie.

8/ Bâtiment de l'ancienne agence postale :

Le maire et Paul SAGE ont reçu des agents immobiliers pour l'estimation.

L'avis des domaines n'est plus obligatoire car depuis le 1^{er} janvier 2017, les domaines interviennent dans les communes de moins de 2 000 habitants seulement pour des bâtiments à usage professionnel.

Au vu des estimations concordantes, le conseil charge le maire de poursuivre l'instruction du dossier de vente et fixe le prix du bâtiment à 65 000€.

9/ Eclairage : arrière mairie et site médical :

Des microcoupures électriques perturbent l'éclairage automatique et font que les lampes restent allumées de nombreuses heures.

10/ Eclairage : secrétariat de mairie :

Il devient vétuste et de nombreuses sources d'éclairage ne fonctionnent plus.

Un devis pour le remplacement des luminaires existants a été établi pour 372 € HT.

11/ Arrêté du maire pour les points d'eau incendie opérationnels de la commune :

Le maire a reçu une circulaire de la préfecture relative aux obligations en matière de défense extérieure contre l'incendie.

Il est demandé dans un premier temps, par arrêté municipal, de recenser l'ensemble des points d'eau de lutte contre l'incendie de la commune. Cet arrêté doit être transmis avant le 1^{er} mars.

12/ Compte rendu de la réunion du comité syndical du Pays Charolais Brionnais :

Paul SAGE s'est rendu à la réunion du pays Charolais –Brionnais le lundi 28 janvier à la Maison du Charolais. Il en fait le compte rendu et signale que la demande de Leader pour le site médical est toujours d'actualité.

13/ Association des maires de s/l : information suite aux dégâts sur les habitations causés par la sécheresse 2018 :

La préfecture de Saône et Loire a informé la mairie qu'il est probable qu'aucune décision ne sera connue avant le second semestre de cette année.

Marie-Claude JARROT, présidente de l'association des maires de Saône et Loire, a rencontré les représentants de l'association « Les oubliés de la canicule », qui assiste gratuitement les personnes dont l'habitation a été dégradée (fissures, affaissement, etc.) suite à un épisode de sécheresse.

La mairie a donc transféré les coordonnées de cette association à toutes les personnes ayant déclaré un dégât au secrétariat.

Coordonnées de l'association « les oubliés de la canicule » : Sandrine ORTS : 06 07 17 57 45

14/ Demande de subventions 2019 :

Après discussion sur les différentes demandes de subvention faites par les associations en 2019, l'enveloppe globale sera de l'ordre de 7 950 euros.

Il est rappelé aux organismes qui sollicitent une subvention de la commune qu'ils doivent <u>impérativement</u> joindre le bilan financier de l'année antérieure, ainsi que leur budget prévisionnel.

Questions diverses:

1/ Bilan de la médiagora pour 2018 :

Le nombre d'inscrits est 311.

345 livres sont enregistrés et 4 123 ont été prêtés.

Les différentes animations connaissent un grand succès (soirées jeux, concert, projection film, conférences, expositions...).

2/ Cotisation CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement :

La cotisation pour 2019 est de 116 €. Le conseil ne donne pas son accord pour le versement.

3/ Local du comité des fêtes :

Les présidents des associations : ASCJ, Martsi et comité des fêtes se sont réunis avec le maire pour présenter leur souhait de rénover la cuisine du local. Le conseil municipal attend les estimations précises avant de rendre sa décision.

4/ Inauguration accessibilité mairie et cabinet de soins :

Elle pourrait se faire courant Mai 2019.

5/ Mur de soutènement à Vaulx

Le mur qui longe le chemin derrière le château de Vaulx est en mauvais état et le chemin risque de s'affaisser. La mairie contactera les chantiers d'insertion de l'agence du patrimoine pour évaluer les travaux à effectuer.

Réunion délibération Conseil Municipal sur le lancement du marché aménagement autour de l'église : Vendredi 01 Mars à 20H30

Réunion commission budget : vendredi 22 Mars 2019 à 14h00

Prochaine Réunion de Conseil Municipal : <u>Vendredi 22 mars 2019 à 20h00</u>